



Dans l'hypothèse d'un prolongement des tendances les plus récentes, les Scot couvrant sur sa partie française l'Aire métropolitaine de Lille (AML) compteraient 3,16 millions d'habitants à l'horizon 2030 contre 3,06 millions en 2007. La croissance démographique de l'AML sur cette période s'établirait donc à + 3,2 % contre + 10,9 % dans l'ensemble du territoire de France métropolitaine. L'atonie de la population de l'AML s'explique principalement par son déficit migratoire marqué. Cependant, en tenant compte de la baisse tendancielle de la taille de ménages, le nombre de ces derniers progresserait de manière beaucoup plus soutenue : + 15,1 %. À l'intérieur de l'AML, les différentiels d'attractivité résidentielle des territoires expliqueraient en grande partie des dynamiques très contrastées : la population augmenterait jusqu'à 9,5 % pour le Scot de Flandre intérieure alors qu'à l'inverse, elle baisserait dans ceux de Sambre-Avesnois et de Lens-Liévin - Hénin-Carvin.

Une croissance modérée de la population dans le versant français de l'Aire métropolitaine de Lille

Desrivierre David

Service études et diffusion



L'Aire métropolitaine de Lille (AML) est un espace transfrontalier intégrant, pour sa partie française, les territoires de la métropole lilloise, du Bassin minier, de l'Arrageois, de la Flandre intérieure, du Cambrésis et de la Sambre-Avesnois. Caractérisé par une forte densité de population, de ménages et d'infrastructures, le devenir de cet espace pèse fortement sur les enjeux d'aménagement du territoire. Dans le cadre de l'élaboration des Scot, documents d'urbanisme visant à décrire un projet de développement du territoire, les projections de population constituent un élément majeur d'information pour apprécier l'impact potentiel des choix d'aménagement [Encadré 1](#).

Ainsi, cet exercice prospectif [Encadré 2](#) vise à présenter, à l'échelle des différents Scot couvrant la partie française de l'AML, les principales évolutions démographiques à attendre dans le cadre d'un prolongement des tendances observées au début des années 2000. L'un des principaux avantages d'un tel exercice est de proposer une réflexion dans un cadre parfaitement cohérent prenant explicitement en compte l'ensemble des interdépendances entre les différents Scot de l'AML. Il présente également des scénarios exploratoires sur l'ampleur de l'impact que pourraient engendrer des politiques locales visant à accroître l'attractivité d'un territoire.

UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE FAIBLE À HORIZON 2030

À horizon 2030, la population de l'AML dans sa partie française augmenterait de + 3,2 % par rapport à 2007, soit environ 100 000 personnes supplémentaires. En comparant à la tendance observée sur la période 1990 à 2007, la croissance annuelle moyenne de l'AML serait plus élevée qu'elle ne le fut : + 0,14 % sur 2007 à 2030 contre + 0,06 % pour la période de 1990 à 2007.

Néanmoins, celle-ci resterait très largement inférieure à celle de France métropolitaine : + 3,2 % contre + 10,9 % à horizon 2030. Le niveau de fécondité n'est pas en cause dans cette faible croissance démographique régionale car il est plus élevé que dans la plupart des autres régions françaises. C'est le déficit migratoire qui pénalise la croissance démographique régionale. Ainsi, le déficit migratoire (entrées sur le territoire – sorties du territoire)

annuel moyen observé entre 2001 et 2006 de l'AML s'établit à - 4,5 ‰ et tient exclusivement aux échanges avec les autres régions (- 4,3 ‰) alors que les flux avec le reste de la région Nord-Pas-de-Calais sont équilibrés (- 0,2 ‰).

En outre, en raison du vieillissement de la population, qui ne serait pas spécifique à l'AML mais concernerait l'ensemble du territoire national, l'évolution démographique serait différenciée selon les tranches d'âge considérées. Ainsi, la croissance démographique de l'AML à horizon 2030 reposerait exclusivement sur celle de la population des 65 ans et plus, en hausse de + 46,1 %. Dans le même temps, la population des moins de 20 ans et celle des 20 à 64 ans se contracteraient respectivement de - 4,3 % et de - 3,6 %.

DES ÉVOLUTIONS DE POPULATION TRÈS DIFFÉRENCIÉES SELON LES SCOT

Les projections à l'échelle globale de l'AML masquent des différences assez marquées au niveau des Scot [Tableau 1](#). C'est au sein du Scot de Flandre intérieure que la croissance de la population serait la plus importante : + 9,5 %. Dans une moindre mesure, les Scot de l'Arrageois, de Lille Métropole et de l'Artois se développeraient également davantage que l'AML dans son ensemble. À l'inverse, deux Scot verraient leur population diminuer à horizon 2030 : ceux de Sambre-Avesnois et de Lens-Liévin et Hénin-Carvin avec respectivement - 2,1 % et - 1,3 %.

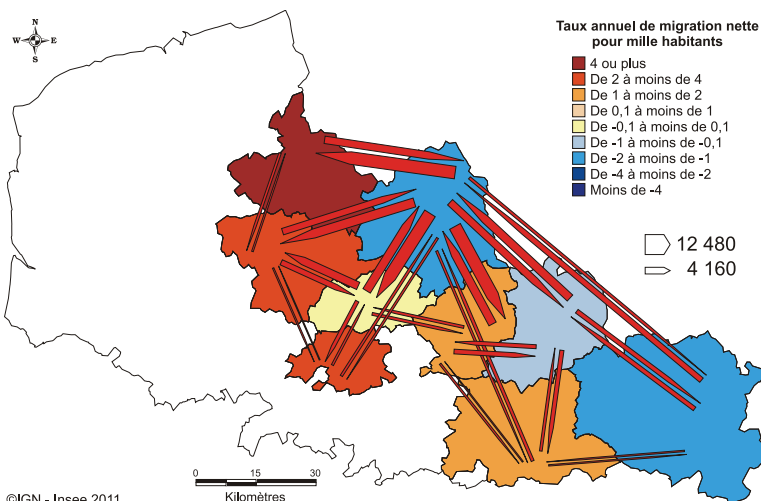
Tableau 1 : TAUX DE CROISSANCE PROJETÉ À HORIZON 2030 POUR LES SCOT DE L'AML

Unités : nombre, %

Zones	Populations		Taux de croissance de 2007 à 2030
	2007	2030	
Scot de l'Arrageois	103 454	110 343	+ 6,7
Scot de l'Artois	275 618	287 720	+ 4,4
Scot de Sambre-Avesnois	234 659	229 698	- 2,1
Scot du Cambrésis	155 890	161 001	+ 3,3
Scot du Grand Douaisis	248 526	253 330	+ 1,9
Scot de Flandre intérieure	125 085	137 006	+ 9,5
Scot de Lens-Liévin et Hénin-Carvin	370 598	365 920	- 1,3
Scot de Lille Métropole	1 200 062	1 263 524	+ 5,3
Scot du Valenciennois	347 247	351 979	+ 1,4
Total AML	3 061 139	3 160 521	+ 3,2
Reste de la région Nord-Pas-de-Calais	960 540	974 761	+ 1,5
Région Nord-Pas-de-Calais	4 021 679	4 135 282	+ 2,8

Source : Omphale 2010, scénario central (Insee).

Carte : FLUX ET TAUX ANNUELS DE MIGRATION NETTE DES MIGRATIONS INTERNES À L'AML



Source : recensement de la population 2006, exploitation complémentaire (Insee).

LE RÔLE CENTRAL DES MOUVEMENTS RÉSIDENTIELS À L'INTÉRIEUR DE L'AML

Les écarts entre les Scot de l'AML en termes de fécondité et d'espérance de vie ne permettent pas d'expliquer ces différences de croissance démographique. De même, les Scot de l'AML se différencient très peu du point de vue des échanges migratoires externes à l'AML : tous se caractérisent par un solde avec l'extérieur fortement négatif, s'étalant de - 5,3 ‰ à - 3,6 ‰ pour la période de 2001 à 2006. Chaque Scot de l'AML perd donc plus d'habitants qu'il n'en gagne avec le reste de la France.

Le facteur expliquant les écarts de croissance démographique entre Scot est l'intensité des mouvements migratoires entrants et sortants qui s'opèrent à l'intérieur de l'AML

► [Carte](#). Au sein de ces mouvements résidentiels internes à l'AML, le Scot de Lille Métropole occupe une place centrale puisqu'il est impliqué dans près de 60 % des migrations observées. Ces migrations internes ont par ailleurs le plus souvent lieu entre Scot contigus.

LE SCOT DE LILLE MÉTROPOLE, CŒUR ÉCONOMIQUE ET PÔLE UNIVERSITAIRE DE L'AML

Le Scot de Lille Métropole constitue le cœur économique de l'AML et le pôle universitaire de loin le plus important de la région. Sa population est la plus jeune de l'AML et l'important volume de naissances associé engendrerait une croissance de la population en dépit du fort déficit migratoire. Cet espace est en effet caractérisé par un déficit migratoire interne à l'AML élevé ► [Tableau 2](#) : malgré une attraction forte de la population étudiante, ce Scot perd plus d'habitants qu'il n'en gagne à l'intérieur de l'aire métropolitaine. Sa croissance démographique serait exclusivement portée par celle des plus âgés comme pour les autres territoires de l'AML même si les classes d'âge actives demeureraient stables à horizon 2030 (- 0,1 %) à la différence de la plupart des autres Scot ► [Tableau 3](#).

UNE FORTE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE EN FLANDRE INTÉRIEURE STIMULANT LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Le Scot de Flandre intérieure serait caractérisé par la plus forte croissance démographique à horizon 2030 : près de 10 %. Ce résultat provient en particulier de son excédent migratoire interne à l'AML : le Scot de

Tableau 2 : CARACTÉRISATION DES TERRITOIRES DE L'AML

Zones	Croissance à horizon 2030				Solde migratoire interne de 2001 à 2006
	Population totale	Moins de 20 ans	De 20 à 64 ans	65 ans et plus	
Scot de Lille Métropole	++	--	=	++	---
Scot de Flandre intérieure	+++	-	=	+++	+++
Scot de l'Arrageois	++	=	-	+++	++
Scot de l'Artois	++	-	-	++	++
Scot du Cambrésis	++	-	--	++	+
Scot du Grand Douaisis	+	--	--	++	+
Scot du Valenciennois	+	---	--	++	--
Scot de Lens-Liévin et Hénin-Carvin	-	---	--	+	-
Scot de Sambre-Avesnois	--	---	---	++	--
AML	++	--	-	++	=

Source : Omphale 2010, scénario central ; recensement 2006, exploitation complémentaire (Insee).

Tableau 3 : ÉVOLUTION PROJÉTÉE À HORIZON 2030 PAR TRANCHES D'ÂGE

Unité : %

Zones	Taux de croissance à horizon 2030			
	Moins de 20 ans	De 20 à 64 ans	65 ans et plus	Ensemble
Scot de l'Arrageois	- 0,3	- 3,1	+ 58,8	+ 6,7
Scot de l'Artois	- 1,6	- 3,5	+ 43,1	+ 4,4
Scot de Sambre-Avesnois	- 10,2	- 11,5	+ 48,1	- 2,1
Scot du Cambrésis	- 1,5	- 5,0	+ 39,9	+ 3,3
Scot du Grand Douaisis	- 3,9	- 6,5	+ 44,2	+ 1,9
Scot de Flandre intérieure	- 1,4	- 0,5	+ 68,7	+ 9,5
Scot de Lens-Liévin et Hénin-Carvin	- 7,6	- 7,8	+ 34,7	- 1,3
Scot de Lille Métropole	- 3,0	- 0,1	+ 49,6	+ 5,3
Scot du Valenciennois	- 6,7	- 5,3	+ 41,8	+ 1,4
Total AML	- 4,3	- 3,6	+ 46,1	+ 3,2

Source : Omphale 2010, scénario central (Insee).

Flandre intérieure présente en effet une forte attractivité résidentielle, notamment vis-à-vis de l'agglomération lilloise. La forte croissance démographique projetée pour ce Scot repose néanmoins sur l'hypothèse d'un maintien de cette attractivité résidentielle. Comme le Scot de Lille Métropole, les populations des classes d'âge actives seraient stables à horizon 2030 (- 0,5 %). La baisse de la population des moins de 20 ans (- 1,4 %) serait plus faible que pour la majorité des Scot de l'AML et la hausse de la population des 65 ans et plus serait la plus élevée : + 68,7 %.

DES CROISSANCES MODÉRÉES POUR LA PLUPART DES SCOT DE L'AML

À l'horizon 2030, la population des Scot de l'Arrageois, de l'Artois et du Cambrésis devrait également croître par rapport à 2007 plus fortement que dans l'ensemble

de l'AML. Ces hausses seraient néanmoins plus modérées qu'en Flandre intérieure en raison d'une attractivité interne à l'AML sensiblement moindre. La décroissance de la population des classes actives serait moins prononcée que pour l'ensemble de l'AML tout en restant plus élevée que pour les Scot de Lille Métropole et de Flandre intérieure. La baisse de la population des moins de 20 ans serait plus faible que pour les autres Scot de l'AML, avec en particulier une stabilité pour celui de l'Arrageois (- 0,3 %).

Les Scot du Grand Douaisis et du Valenciennois seraient caractérisés par une croissance démographique faible à horizon 2030, inférieure à celle des trois Scot précédents. Ces deux territoires se différencient par leurs soldes migratoires internes à l'AML : légèrement positif pour le Scot du Grand Douaisis et légèrement négatif pour celui du Valenciennois. La décroissance

de la population des classes actives serait plus prononcée que pour l'ensemble de l'AML. Concernant la population des moins de 20 ans, la diminution serait plus prégnante pour le Scot du Valenciennois : - 6,7 % contre - 3,9 % pour celui du Grand Douaisis.

UN DÉFICIT MIGRATOIRE ENTRAINANT UNE DÉCROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE SUR LES SCOT DE LENS-LIÉVIN ET HÉNIN-CARVIN ET DE SAMBRE-AVESNOIS

Sur les Scot de Lens-Liévin et Hénin-Carvin et de Sambre-Avesnois, la population se contracterait à l'horizon 2030. Cette baisse, particulièrement marquée en Sambre-Avesnois, s'expliquerait par un déficit migratoire interne à l'AML.

La contraction de la population des classes d'âge actives serait la plus importante sur ces deux Scot, atteignant - 7,8 % pour celui de Lens-Liévin et Hénin-Carvin et - 11,5 % pour celui de Sambre-Avesnois. Cette forte baisse caractériserait également les moins de 20 ans avec - 7,6 % pour le Scot de de Lens-Liévin et Hénin-Carvin et - 10,2 % pour celui de Sambre-Avesnois.

185 000 MÉNAGES EN PLUS SUR L'AML EN 2030 DONT 85 000 SUR LE SEUL SCOT DE LILLE MÉTROPOLÉ

Les enjeux d'aménagement du territoire sont davantage liés à l'évolution du nombre et de la structure des ménages plutôt qu'à celle de la population. Le nombre de ménages est assimilé à celui des résidences principales. Au nombre de résidences secondaires et de logements vacants près, la projection du nombre de ménages permet d'appréhender, d'un point de vue prospectif, l'évolution future des besoins en logement en termes quantitatif et qualitatif.

Néanmoins, ces projections ne sont que des prolongations des tendances récentes observées et ne font donc pas intervenir d'éventuels retournements liés au foncier : un territoire attractif le restera alors que dans les faits, la saturation du foncier pourrait lui faire perdre une partie de son attractivité.

Les écarts d'évolution projetée de population entre les différents Scot se retrouveraient en partie au niveau des ménages (Tableau 4). À horizon 2030, le nombre de ménages de l'AML augmenterait de 15,1 % par rapport à 2007. Cette hausse serait nettement plus forte sur le Scot de

Tableau 4 : TAUX DE CROISSANCE PROJETÉ DU NOMBRE DE MÉNAGES À HORIZON 2030 POUR LES SCOT DE L'AML

Unités : nombre, %

Zones	Nombre de ménages		Taux de croissance de 2007 à 2030
	2007	2030	
Scot de l'Arrageois	44 093	52 062	+ 18,1
Scot de l'Artois	109 565	126 747	+ 15,7
Scot de Sambre-Avesnois	92 747	102 687	+ 10,7
Scot du Cambrésis	63 403	72 083	+ 13,7
Scot du Grand Douaisis	95 905	108 351	+ 13,0
Scot de Flandre Intérieure	47 208	58 365	+ 23,6
Scot de Lens-Liévin et Hénin-Carvin	144 647	159 154	+ 10,0
Scot de Lille Métropole	491 460	576 193	+ 17,2
Scot du Valenciennois	137 031	155 695	+ 13,6
Total AML	1 226 059	1 411 337	+ 15,1
Reste de la région Nord-Pas-de-Calais	379 248	438 336	+ 15,6
Région Nord-Pas-de-Calais	1 605 307	1 849 673	+ 15,2

Source : Omphale 2010, scénario central (Insee).

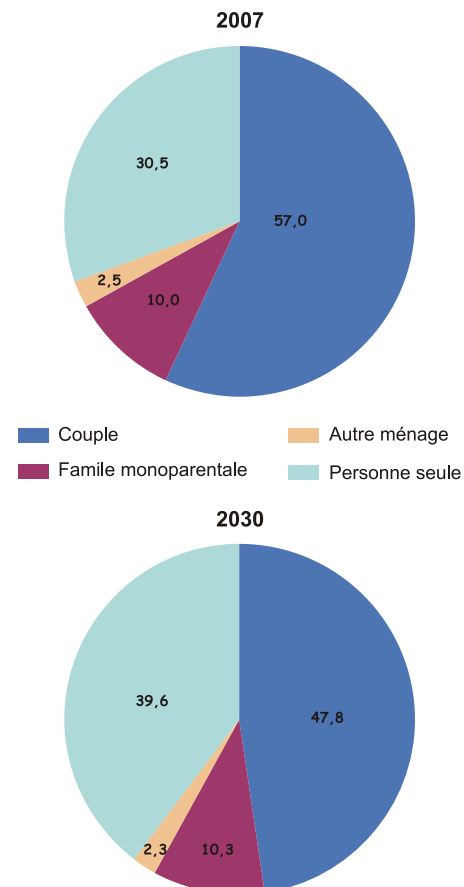
Flandre intérieure (+ 23,6 %) et, dans une moindre mesure, sur ceux de l'Arrageois et de Lille Métropole. À l'inverse, l'accroissement serait plus faible sur les Scot de Lens-Liévin et Hénin-Carvin et de Sambre-Avesnois, ceux pour lesquels la population se contracterait à horizon 2030.

Ainsi, quel que soit le taux de croissance de la population, le nombre de ménages à horizon 2030 augmenterait partout en raison de la baisse tendancielle de la taille des ménages. Sur les zones où la population s'accroît, l'effet de la baisse de la taille des ménages est renforcé tandis qu'il est atténué sur les territoires où la population se contracte. En raison du poids démographique du Scot de Lille Métropole au sein de l'AML (40 % de la population de l'AML), ce dernier concentre près de la moitié de la hausse du nombre de ménages : + 85 000 pour le Scot de Lille Métropole sur + 185 000 pour l'ensemble de l'AML.

DE PLUS EN PLUS DE PERSONNES SEULES SUR LES TERRITOIRES DE L'AML

Au sein de l'AML, la proportion de ménages composés d'une personne seule augmenterait considérablement : de 30,5 % en 2007 à 39,6 % en 2030 (Graphique). Cette hausse s'expliquerait par la poursuite des phénomènes de décohabitation et surtout par le fort accroissement du nombre de personnes seules chez les ménages les plus âgés. La conjonction de cette hausse de la part des personnes seules et de l'accroissement global du nombre de ménages engendrerait une augmentation de près de 50 % du nombre de personnes seules, passant de 374 000 en 2007 à 559 000 en 2030.

Graphique : RÉPARTITION DU NOMBRE DE MÉNAGES DE L'AML PAR MODE DE COHABITATION EN 2007 ET 2030



Source : Omphale 2010, scénario central (Insee).

SIMULER UNE HAUSSE DE L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE POUR LE SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Comme précisé précédemment, ce sont principalement les flux migratoires internes qui expliquent les différentiels de croissance démographique au sein de l'AML. Si les déterminants des migrations se révèlent à la fois multiples et complexes (conditions locales d'emploi, qualité du cadre de vie, prix du foncier), simuler l'impact d'une modification, même d'ampleur limitée, des flux migratoires sur la croissance démographique projetée permet d'évaluer l'influence potentielle des politiques mises en place dans les différents territoires.

Il est alors possible d'envisager que la configuration future des mouvements migratoires se modifient par rapport au passé selon deux axes :

- réduction des flux de sorties de tous les Scot de l'AML vis-à-vis de l'extérieur, aussi bien le reste de la région hors AML que les autres régions de France métropolitaine ;
- baisse des flux de sorties du Scot de Lille Métropole vers chacun des autres Scot de l'AML.

Dans ce nouveau scénario baptisé *attractivité de la métropole lilloise*, le Scot de Lille Métropole cumule un double regain d'attractivité, à la fois par rapport au reste du territoire national ainsi qu'aux autres Scot de l'AML. Pour les autres Scot, les deux effets simulés sont opposés : réduction des sorties vis-à-vis du reste du territoire métropolitain mais réduction des arrivées par rapport au Scot de Lille Métropole. Le traitement particulier du Scot de Lille Métropole dans ce scénario se justifie par trois arguments :

- cet espace joue un rôle central dans la configuration des flux internes à l'AML, en lien avec ses positions spécifiques de métropole régionale et de pôle universitaire ;
- il se caractérise par un déficit migratoire assez marqué vis-à-vis du reste de l'AML ;
- enfin, ce Scot est au centre de la mise en œuvre de politiques publiques, aussi bien celles internes au Scot de Lille Métropole que celles à vocation régionale telle que la maîtrise de la périurbanisation (visant à redensifier les centres-villes et en premier lieu celui de Lille).

UNE HAUSSE MÊME LIMITÉE DE L'ATTRACTIVITÉ DE LA MÉTROPOLE LILLOISE AURAIT UN FORT IMPACT SUR SA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Sur la base du scénario *attractivité de la métropole lilloise*, le taux de croissance de la population de l'AML serait de 5,7 % à horizon 2030, soit 76 000 personnes supplémentaires par rapport au scénario central [Tableau 5](#) et 175 000 par rapport à la situation de 2007. Une partie de cette augmentation tient à la diminution des départs vers le reste de la région qui mécaniquement verrait ses projections revues à la baisse (+0,1 % contre +1,5 % pour le scénario central).

Le taux de croissance de la population du Scot de Lille Métropole à horizon 2030 doublerait par rapport au scénario central : 9,7 % contre 5,3 %. Ce Scot concentrerait la plus grande part de l'accroissement de population au sein de l'AML par rapport au scénario central : +53 000 personnes sur un total de +76 000. Si les deux composantes interne et externe du scénario *attractivité de la métropole lilloise* se cumulent sur le Scot de Lille Métropole et vont dans le sens d'une augmentation de la population, ce n'est pas le cas pour les autres Scot de l'AML où les effets se compensent partiellement. Hormis pour le Scot de Flandre intérieure, le regain d'attractivité vis-à-vis du reste de la France l'emporterait sur la perte d'attractivité vis-à-vis de Lille : les taux de croissance à horizon 2030 seraient plus élevés que dans le scénario central.

L'ampleur de la hausse serait cependant différenciée et reposerait sur la configuration des flux migratoires propres à chaque Scot. Le différentiel de croissance serait ainsi de +3,5 points pour le Scot de l'Arageois et de seulement +1 point pour ceux de Lens-Liévin et Hénin-Carvin et du Grand Douaisis. L'impact positif du scénario *attractivité de la métropole lilloise* est en effet plus important pour les Scot caractérisés par des départs importants vers l'extérieur de l'AML et des arrivées réduites en provenance de Lille. Seul un territoire verrait son taux de croissance à horizon 2030 se réduire, légèrement, par rapport au scénario central : celui de Flandre intérieure (-0,2 point). Les flux migratoires de ce Scot sont en effet nettement plus connectés au Scot de Lille Métropole qu'à l'extérieur de l'AML.

31 000 MÉNAGES DE PLUS À HORIZON 2030 POUR L'AML PARRAPPORT À LA TENDANCE CENTRALE

Sous les hypothèses du scénario *attractivité de la métropole lilloise*, l'AML compterait, en 2030, 216 000 ménages de plus qu'en 2007, soit 31 000 ménages supplémentaires par rapport aux projections du scénario central [Tableau 6](#). Cet accroissement concernerait principalement le Scot de Lille Métropole puisque près de 70 % de ces ménages additionnels y seraient localisés (+22 000 ménages).

La croissance du nombre de ménages serait également plus importante dans l'ensemble des autres Scot de l'AML, à l'exception du Scot de Flandre intérieure où elle serait identique dans les deux scénarios démographiques.

L'assimilation de ces ménages additionnels pourrait se faire via deux mécanismes : densification des pôles urbains ou étalement urbain. Les stratégies mises en place par les Scot ne mixeront pas nécessairement de la même manière ces deux éléments. Néanmoins, si ce scénario devait se réaliser, cela poserait des questions importantes en termes d'aménagement du territoire et de consommation d'espaces artificialisés, d'autant plus dans une optique de maîtrise de la périurbanisation à l'échelle régionale.

UNE POPULATION EN HAUSSE POUR TOUS LES SCOT DANS L'OPTIQUE D'UN RENFORCEMENT DE L'INTÉGRATION DES TERRITOIRES DE L'AML

Un second scénario exploratoire peut être envisagé. Comparée au scénario *attractivité de la métropole lilloise*, la composante externe est identique : réduction dans les mêmes proportions des flux de sorties de chaque Scot de l'AML vis-à-vis de l'extérieur. En revanche, la composante interne est inversée : les flux de sorties du Scot de Lille Métropole vers les autres Scot de l'AML augmentent dans des proportions strictement symétriques. Il s'agit donc de tester l'impact d'un renforcement des liens migratoires en se concentrant sur les flux du Scot de Lille Métropole à destination des autres territoires de l'AML.

Tableau 5 : COMPARAISON DES TAUX DE CROISSANCE PROJÉTÉS POUR LES SCÉNARIOS CENTRAL ET ATTRACTIVITÉ ML*

Unités : %, point

Zones	Taux de croissance de 2007 à 2030		Écarts (en points)
	Scénario central	Attractivité ML*	
Scot de l'Arrageois	+ 6,7	+ 10,2	+ 3,5
Scot de l'Artois	+ 4,4	+ 5,6	+ 1,2
Scot de Sambre-Avesnois	- 2,1	- 0,6	+ 1,5
Scot du Cambrésis	+ 3,3	+ 5,1	+ 1,8
Scot du Grand Douaisis	+ 1,9	+ 2,9	+ 1,0
Scot de Flandre intérieure	+ 9,5	+ 9,3	- 0,2
Scot de Lens-Liévin et Hénin-Carvin	- 1,3	- 0,3	+ 1,0
Scot de Lille Métropole	+ 5,3	+ 9,7	+ 4,4
Scot du Valenciennois	+ 1,4	+ 2,5	+ 1,2
Total AML	+ 3,2	+ 5,7	+ 2,5
Région hors AML	+ 1,5	+ 0,1	- 1,3
Région Nord-Pas-de-Calais	+ 2,8	+ 4,4	+ 1,6

* L'attractivité ML correspond au scénario « attractivité de la métropole lilloise ». Source : Omphale 2010, scénarios central et spécifique (Insee).

Tableau 6 : ÉVOLUTIONS PROJÉTÉES COMPARÉES DU NOMBRE DE MÉNAGES POUR LES SCÉNARIOS CENTRAL ET ATTRACTIVITÉ ML*

Unité : nombre

Zones	Nombre de ménages en 2030		Différences
	Scénario central	Attractivité ML*	
Scot de l'Arrageois	52 062	53 573	+ 1 511
Scot de l'Artois	126 747	127 975	+ 1 228
Scot de Sambre-Avesnois	102 687	104 052	+ 1 365
Scot du Cambrésis	72 083	73 091	+ 1 008
Scot du Grand Douaisis	108 351	109 227	+ 876
Scot de Flandre intérieure	58 365	58 226	- 139
Scot de Lens-Liévin et Hénin-Carvin	159 154	160 556	+ 1 402
Scot de Lille Métropole	576 193	598 074	+ 21 881
Scot du Valenciennois	155 695	157 316	+ 1 621
Total AML	1 411 337	1 442 090	+ 30 753
Reste de la région Nord-Pas-de-Calais	438 336	433 368	- 4 968
Région Nord-Pas-de-Calais	1 849 673	1 875 458	+ 25 785

* L'attractivité ML correspond au scénario « attractivité de la métropole lilloise ». Source : Omphale 2010, scénarios central et spécifique (Insee).

Dans cette optique, les migrations résidentielles additionnelles génèreraient de nouvelles migrations alternantes puisqu'une grande partie des nouveaux migrants continueraient de travailler dans le Scot de Lille Métropole. Ainsi, ce scénario est baptisé intégration puisqu'une de ses conséquences est de renforcer l'intégration des marchés résidentiel et du travail entre les Scot de l'AML.

Sous ces nouvelles hypothèses, le taux de croissance de l'AML à horizon 2030 serait identique à celui du scénario *attractivité de la métropole lilloise* (+ 5,7 %) : seule la configuration des flux internes a en effet été modifiée [Tableau 7](#).

Le taux de croissance sur le Scot de Lille Métropole serait plus faible que pour le scénario *attractivité de la métropole lilloise*. Néanmoins, l'effet de la composante externe (baisse des sorties vers l'extérieur de l'AML) resterait supérieur à l'effet de la composante interne (hausse des sorties vers les autres Scot de l'AML) : le taux de croissance à horizon 2030 serait de 6,9 % contre 5,3 % pour le scénario central.

Dans les autres Scot de l'AML, la croissance démographique serait en revanche plus importante. Ce serait particulièrement le cas du Scot de Flandre intérieure (+ 14,3 %), zone résidentielle importante pour l'agglomération lilloise. De même, la population ne se contracterait plus sur aucun des Scot de l'AML. Le Scot de Sambre-Avesnois, qui était dans la position la moins favorable selon le scénario central, arriverait tout juste à l'équilibre (+ 0,2 %).

Les différentes simulations mises en œuvre sont susceptibles d'éclairer les débats prospectifs sur les besoins futurs en logements à l'échelle des territoires de l'AML. Néanmoins, les réflexions autour de l'aménagement du territoire dépassent le seul cadre du logement : les résultats présentés ici peuvent également enrichir les discussions relatives au développement des infrastructures de transport public ou à l'intégration des marchés résidentiels de l'aire métropolitaine.

Tableau 7 : COMPARAISON DES TAUX DE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE À HORIZON 2030

Unité : %

Zones	Taux de croissance à horizon 2030		
	Scénario central	Attractivité ML*	Scénario intégration
Scot de l'Arrageois	+ 6,66	+ 10,19	+ 11,25
Scot de l'Artois	+ 4,39	+ 5,56	+ 7,56
Scot de Sambre-Avesnois	- 2,11	- 0,60	+ 0,17
Scot du Cambrésis	+ 3,28	+ 5,06	+ 5,95
Scot du Grand Douaisis	+ 1,93	+ 2,91	+ 5,59
Scot de Flandre intérieure	+ 9,53	+ 9,29	+ 14,30
Scot de Lens-Liévin et Hénin-Carvin	- 1,26	- 0,28	+ 1,62
Scot de Lille Métropole	+ 5,29	+ 9,68	+ 6,93
Scot du Valenciennois	+ 1,36	+ 2,52	+ 3,75
Total AML	+ 3,25	+ 5,72	+ 5,75
Reste de la région Nord-Pas-de-Calais	+ 1,48	+ 0,14	+ 0,17
Région Nord-Pas-de-Calais	+ 2,82	+ 4,39	+ 4,42

* L'attractivité ML correspond au scénario « attractivité de la métropole lilloise ». Source : Omphale 2010, scénarios central et spécifique (Insee).

Encadré 1 : LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Document d'urbanisme et de planification, le schéma de cohérence territoriale (Scot) fixe pour les dix à vingt ans à venir les vocations générales des espaces et définit leur organisation spatiale à l'échelle d'un bassin de vie, dans le cadre d'une stratégie globale d'aménagement et de développement durable. Le Scot est un projet de territoire s'appuyant sur une vision d'ensemble du développement ainsi que sur la mise en cohérence des diverses politiques publiques (économique, de l'habitat, de l'environnement...). Le diagnostic du Scot précise les évolutions urbaines et sociales du territoire et leurs déterminants, repère les difficultés rencontrées pour la satisfaction des besoins et dégage les principaux enjeux.

Selon l'article R. 122-2 du code de l'urbanisme, le diagnostic du Scot est « établi au regard des prévisions économiques et démographiques, et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'agriculture, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services ». Il est alors primordial, dès la rédaction du diagnostic du Scot, d'engager des réflexions sur les évolutions futures de population, basées non seulement sur des projections mais aussi sur des démarches prospectives (par exemple, simuler l'impact d'un renforcement de l'attractivité entraînant une plus forte croissance démographique).

Encadré 2 : LA MÉTHODOLOGIE DES PROJECTIONS

Le nouveau modèle Omphale projette les pyramides des âges selon un processus quinquennal sur les années charnières (2007, 2012...). Les populations par sexe et âge aux années intermédiaires sont obtenues par une procédure d'annualisation. L'information sur les départs et les arrivées (localisation, volume et évolution) constitue l'apport majeur du nouveau modèle. Les flux d'une zone d'origine vers une zone de destination sont modélisés à partir du recensement (question « Où habitez-vous cinq ans auparavant ? »). Les quotients d'émigration qui en résultent sont appliqués à la population de la zone d'origine. L'évolution des flux est donc soumise à celle de la population de la zone d'origine.

Les résultats du recensement sont issus du cumul de cinq années d'enquêtes ramenées au niveau de l'année médiane : les données du recensement de 2007 correspondent ainsi au cumul des enquêtes de 2005 à 2009.

Le scénario central de population

Les recensements de population et l'observation des tendances ne suffisent pas à réaliser les projections. Il faut également choisir un scénario portant sur l'évolution future de chaque composante démographique : la fécondité, la mortalité et les migrations. Le scénario central reconduit les tendances récentes. La fécondité est ainsi maintenue au niveau observé en 2007 sur le territoire considéré. La probabilité de décéder à chaque âge continue à diminuer doucement selon une tendance parallèle à celle de la France. De même, les quotients migratoires calculés entre 2000 et 2008 pour un territoire donné, sont maintenus sur toute la période de projection.

Le scénario attractivité de la métropole lilloise

La modification des flux d'émigration passe par une adaptation des quotients d'émigration par rapport au scénario central. Le quotient d'émigration s'interprète comme la probabilité qu'un individu, d'un sexe et d'un âge donnés, émigre de la zone en question sur une période de cinq ans. Dans l'exercice central de projection, ces quotients d'émigration sont maintenus constants au niveau de 2007. Le scénario *attractivité de la métropole lilloise* consiste à introduire une baisse par rapport au scénario central dans la chronique de ces quotients [Tableau 8](#). Cette modification, qui s'applique à l'ensemble de la population sans distinction de sexe ou d'âge, est progressive et d'ampleur limitée : l'émigration est réduite progressivement par rapport au scénario central, pour atteindre un maximum de - 15 % à partir de 2022.

Tableau 8 : HYPOTHÈSES D'ÉVOLUTION DES QUOTIENTS D'ÉMIGRATION PAR RAPPORT AU SCÉNARIO CENTRAL

Périodes	Modifications des quotients d'émigration
De 2012 à 2017	Baisse de 5 % des flux d'émigration
De 2017 à 2022	Baisse de 10 % des flux d'émigration
De 2022 à 2027	Baisse de 15 % des flux d'émigration
De 2027 à 2032	Baisse de 15 % des flux d'émigration
De 2032 à 2037	Baisse de 15 % des flux d'émigration
De 2037 à 2042	Baisse de 15 % des flux d'émigration

Source : Omphale 2010 (Insee).

Concernant les projections de ménages, la définition du ménage adoptée par l'Insee correspond au concept de ménage-logement. Sous cet angle, seules sont prises en compte les résidences principales, c'est-à-dire uniquement les logements habités à l'exclusion des habitations mobiles et des logements organisés autour d'un mode de vie communautaire (internats, foyers de travailleurs...). Un ménage correspond alors à l'ensemble des personnes qui résident dans un même logement quels que soient les liens qui les unissent.

Plusieurs hypothèses d'évolution nationale des modes de cohabitation sont disponibles. Elles se distinguent notamment par l'ampleur du processus de décohabitation. Un seul scénario est retenu ici : le scénario dit intermédiaire qui retient et prolonge la tendance évolutive observée sur la période de 1990 à 2005.

Encadré 3 : L'ÉVOLUTION PROJÉTÉE DE LA POPULATION ACTIVE

Le passage de la population totale à la population active est réalisé par l'application de taux d'activité. Ces taux d'activité rapportent l'ensemble des actifs d'une tranche d'âge donnée à la population totale de cette tranche d'âge. Les taux d'activité à la base du processus de projection, pour chacune des zones, sont issus du recensement de 2007.

L'évolution projetée de ces taux d'activité est effectuée par sexe et tranche d'âge quinquennale jusqu'en 2030, parallèlement à l'évolution des taux correspondants de la projection métropolitaine de référence définie par l'Insee. Les taux de référence projetés à l'échelle métropolitaine ont récemment fait l'objet d'une actualisation, intégrant en particulier les différentes réformes récentes sur la législation des retraites.

À horizon 2030, les taux d'activité des 60 à 64 ans progresseraient sous l'effet des réformes sur les retraites. Il en irait de même pour la tranche d'âge précédente (55 à 59 ans), par le jeu d'un effet horizon qui, du fait du recul de l'âge légal de départ, inciterait salariés et employeurs au maintien des séniors sur le marché du travail. Les autres tranches d'âge connaîtraient des évolutions moins prononcées.

Malgré une présence accrue des séniors sur le marché du travail, la population active ne progresserait à un rythme soutenu que jusque vers 2025, date à laquelle elle se stabiliserait avant de repartir légèrement à la hausse à partir de 2035. Cette phase de stabilisation coïncide avec l'arrivée aux âges de forte activité (30 à 49 ans) des générations creuses nées pendant les années 1980 à 1990.

Tableau 9 : ÉVOLUTION PROJÉTÉE DE LA POPULATION ACTIVE À HORIZON 2030 SELON LE SCÉNARIO CENTRAL

Unités : nombre, %

Scots	Population active 2007	Scénario central	
		2030	Évolution
Scot de l'Artois	48 889	50 630	+ 3,6
Scot de l'Artois	118 025	121 846	+ 3,2
Scot de Sambre-Avesnois	97 986	93 634	- 4,4
Scot du Cambrésis	69 648	70 523	+ 1,3
Scot du Grand Douaisis	107 243	106 681	- 0,5
Scot de Flandre intérieure	57 777	59 945	+ 3,8
Scot de Lens-Liévin et Hénin-Carvin	151 901	149 537	- 1,6
Scot de Lille Métropole	555 347	589 644	+ 6,2
Scot du Valenciennois	146 073	148 921	+ 1,9
Total AML	1 352 888	1 391 360	+ 2,8

Source : Omphale 2010, scénarios central et spécifique (Insee).

La population active de l'AML augmenterait de + 2,8 % à horizon 2030, passant de 1 353 000 actifs en 2007 à 1 391 000 en 2030 [Tableau 9](#). L'évolution projetée de la population active reposerait sur la conjonction de deux phénomènes opposés : la hausse des taux d'activité résultant des réformes sur la législation des retraites et la baisse de la population des classes d'âge actives (- 3,6 % à horizon 2030 pour l'AML).

Pour en savoir plus

- « L'Aire métropolitaine de Lille, un espace démographiquement hétérogène aux enjeux multiples », Insee Nord-Pas-de-Calais, *Pages de Profils*, n° 98, décembre 2011.
- « Les migrations résidentielles dans le versant français de l'Aire métropolitaine de Lille », Insee Nord-Pas-de-Calais, *Les Dossiers de Profils*, n° 100, novembre 2010.
- « Projections démographiques : Aire métropolitaine de Lille, bassin d'habitat de Lille Métropole ; arrondissement de Lille et Lille Métropole communauté urbaine », Insee Nord-Pas-de-Calais, rapport d'étude, février 2009.

Directeur de la publication : Daniel HUART
 Service Administration des Ressources : Ariel PÉCHER
 Service Études Diffusion : Arnaud DEGORRE
 Service Statistique : François CHEVALIER
 Cartographe : Évelyne LORENSKI, Martine SÉNÉCHAL
 Rédacteur en chef : Jean-Luc VAN GHÉLUWE
 Correcteur réviseur : Christian DE RUYCK
 Responsable Fabrication : Lambert WATRELOT
 Graphistes : Annick CEUGNIEZ, Olivier MAJCHERCZAK, Claude VISAYZE, Lambert WATRELOT
 CPPAD en cours - ISSN : 1774-7562 - Dépôt légal Décembre 2011 - © Insee - Code Sage PRO119720
 Imprimerie : Becquart IMPRESSIONS - 67, rue d'Amsterdam - 59200 TOURCOING - Tél. : 03 20 01 00 60 - Télécopie : 03 20 01 00 61